



La lettre de l'Union Fédérale des retraité·es des Services publics UFR



N°36

Février 2025

EDITO



Membre du bureau de l'UFR

Sommaire :

P 1 : Edito

P 2 et 3 : Tract UFR, 20 mars

P 4 : Situation de la CNRACL

P 5 et 6 : Interventions CSFPT, Ircantec et RAFF

P 7 : Le COR écarté— Nos lecteurs ont la parole

P 8 et 9 : le Guide de la syndicalisation des retraité·es

P 10 et 11 : Intervention de l'UFR au CNF de janvier— Adhésion IHS

P 12 : Dans nos régions : Paris

P 13 : Dans nos régions : Nantes

P 14 : A nos crayons— Solution du n°35— un peu de lecture

P 15 : Tract UCR, 8 mars pour les femmes retraitées

P 16 : Bulletin de syndicalisation UFR

Le fascisme,

ça commence avec les fous, ça se réalise grâce aux salauds, et ça continue à cause des cons.

Henri de Montherlant

En Palestine, au Liban, en Ukraine, dans plusieurs pays d'Afrique, des armées terrorisent les civils, en violation de la dignité humaine et du droit international.

Nous assistons depuis la France à ces violences en étant choqués, révoltés, mais interrogatifs sur les moyens de faire changer ces situations. Mais nous avons des certitudes : sans justice, pas de paix, et sans paix, pas de progrès social.

Au même moment, la hiérarchie, les patrons, attachés à leur pouvoir, à leurs privilèges et surtout à leurs profits, exercent à l'encontre des salarié·es toutes sortes de violences économiques, sociales, racistes, sexiste et sexuelles.

Tandis que Bruno Retailleau porte au gouvernement les idées de l'extrême droite (la préférence nationale, le rejet des étrangers), le groupe RN à l'assemblée nationale se ligue avec la droite et le centre pour défendre les riches. Tous nous préparent une nouvelle loi portant sur l'immigration, la 118^e depuis 1945, qui ne fera qu'attiser les démagogues, les amalgames et les haines.

Globalement dans le monde, les multinationales et les Etats freinent la transition écologique, ce qui empêche d'atténuer le changement climatique et de nous y adapter.

C'est totalement irresponsable. Les réfugiés climatiques seront de plus en plus nombreux c'est certain. Ce monde n'est pas tenable, il faut que nous le transformions radicalement.

Pour cela, nous devons nous solidariser, dépasser les divisions, nous défendre, nous organiser dans la CGT, concevoir d'autres rapports sociaux, débarrassés du capitalisme. C'est un projet ambitieux, mais nous n'avons pas le choix.

Dans le contexte où la CGT recense plus de 300 plans de licenciement menaçant quelques 200 à 300 000 emplois, où l'hôpital public est au bord du gouffre, et où le pouvoir d'achat est toujours en baisse, la priorité du gouvernement est visiblement de poursuivre la coûteuse politique « du quoi qu'il en coûte » et de cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches. Même le précédent gouvernement Barnier avait pointé le besoin de justice fiscale, aujourd'hui écarté d'un revers de main par le nouveau Premier Ministre Bayrou !

Au contraire, il a confirmé les 2,2 milliards de coupes budgétaires pour les collectivités territoriales. La grave paupérisation de nos hôpitaux, de nos écoles et de nos infrastructures impose pourtant un plan de financement ambitieux et une fiscalité plus juste pour répondre aux enjeux d'avenir, au défi environnemental, au vieillissement de la population et au désenclavement de nos territoires.

Comme le disait Paul Eluard, « il ne faut pas de tout pour faire un monde, il faut du bonheur et rien d'autre. Et pour cela, il faut simplement y voir clair et lutter sans défauts »

Les retraité·es seront toutes et tous dans la rue le 20 mars 2025 pour une mobilisation pour la défense de la sécurité sociale

LE 20 MARS

Les retraité·es feront entendre leur voix.

Toutes et tous dans l'action !



Gouvernement, patronat et experts en tous genres n'ont cessé, depuis plusieurs mois, d'accuser les retraité·es d'être responsables du déficit et de la dette publique de l'État...

La ministre chargée du travail et de l'emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, a évoqué, mardi 21 janvier, la piste d'une contribution supplémentaire pour certain·es retraité·es au financement de notre protection sociale, prétextant qu'il ne faut pas que cet effort incombe uniquement aux entreprises et aux travailleurs·euses.

Le président du Medef, Patrick Martin, a appelé, lui, à revenir sur le taux réduit de la CSG qui s'applique sur les pensions de retraite par rapport à celui sur les salaires et les revenus du patrimoine. « *Il faut remettre en cause un certain nombre de dispositifs : (...) les retraité·es ont un taux de CSG abattu, pourquoi ?* », s'est-il interrogé. Oublierait-il les exonérations patronales ? Là aussi, pourquoi ?

Le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), le très macroniste, Gilbert Cette, s'est dit, lui aussi, favorable à « *la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites* ».

Toutes ces déclarations font suite à une campagne orchestrée par les médias qui présentent les retraité·es comme ayant un pouvoir d'achat plus élevé que les actif·ves et un patrimoine plus important (quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage, adage bien connu).

Quelques rappels de chiffres sur les retraité·es, « les nouveaux·elles riches ».



Il y a 17 millions de retraité·es en France, **50 % ont des pensions en dessous du SMIC**, 1,4 million sont **considéré·es comme pauvres**, c'est-à-dire avec des retraites inférieures à 965 euros mensuels. La fonction publique n'est pas épargnée par ce constat, les retraité·es

de la fonction publique ne sont pas des nanti-es, comme veut le faire croire le gouvernement, bien au contraire !

Dans la **fonction publique territoriale**, la pension moyenne est de **1263 euros mensuels**.

50 % des retraité-es sont en dessous de 1250 euros mensuels et

30 % sont au minimum garanti.

Beaucoup de retraité-es sont en difficulté (se loger, se nourrir correctement, s'habiller, se soigner, avoir des loisirs, payer une mutuelle...).

Les pensions de base ont certes augmenté de 2,2 % en janvier dernier, mais cette augmentation reste insuffisante pour améliorer, voire même préserver, le pouvoir d'achat

des retraité-es. Dans le même temps, les budgets des fonds de solidarité des caisses de retraites, à l'exemple du Fonds d'Action sociale de la CNRACL, ne sont pas suffisamment abondés pour répondre aux demandes exponentielles des retraité-es qui rencontrent de plus en plus de difficultés financières.

Face à toutes ces attaques, les 9 organisations syndicales et associatives de défense des intérêts des retraité-es appellent l'ensemble des retraité-es à se mobiliser et à manifester le 20 mars 2025.

L'Union Fédérale Retraité-es CGT des Services publics s'inscrit pleinement dans cette action qui sera ponctuée de rassemblements et manifestations.

Nous appelons tou-t-es les retraité-es de la fonction publique territoriale ainsi que les retraité-es du secteur du logement, de l'eau et du funéraire à se mobiliser le jeudi 20 mars prochain.

Le 20 mars 2025, exigeons ensemble :



- ▶ le respect de notre dignité ;
- ▶ le maintien du régime de retraite par répartition afin de maintenir la solidarité intergénérationnelle ;
- ▶ la reconquête de la Sécurité sociale et son financement digne du 21^e siècle ;
- ▶ pas de pensions en dessous de 2000 euros mensuels ;
- ▶ une augmentation des petites retraites de 300 euros immédiatement ;
- ▶ 10 % d'augmentation immédiate des toutes les retraites et pensions
- ▶ la pérennisation de la CNRACL et de son fonds d'action sociale.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité-es CGT des Services publics



Nom Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal Ville.....

Adresse mail : @

N° de téléphone

Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité-es**

Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX – ufr@fdsp.cgt.fr

**FLASHER LE CODE
POUR SE SYNDIQUER**



Situation CNRACL

Les rapports aussi pertinents soient-ils ne suffisent pas, seuls les actes comptent !

Dans le cadre du projet de loi de financement de sécurité sociale 2025, qui n'a toujours pas été voté, un rapport d'information de l'Assemblée Nationale rédigé par deux députés Tristan Lahais et Nicolas Rey a été publié en décembre dernier.

Ce dernier reconnaît que des mesures d'urgence doivent être prises rapidement afin de redresser les comptes du régime. « On peut s'inquiéter des effets à moyen terme sur le déficit prévisionnel de la CNRACL des mesures visant à réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales : en effet, les élus locaux interrogés estiment que la tendance sera de plus en plus au recrutement des personnels contractuels, en lieu et place de fonctionnaires au regard d'un environnement économique et financier incertain. »

Et les rapporteurs de poursuivre « l'intervention de l'Etat ne saurait pour autant se réduire à une simple réforme paramétrique ».

Ce rapport fait suite à un autre rapport publié le 27 septembre 2024 par les inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des finances qui alertait déjà sur la situation financière préoccupante de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Il pointait que le déficit de la Caisse, avait atteint 2,5 milliards d'euros en 2023 et pourrait s'élever à 11,1 milliards d'euros d'ici 2030 si aucune mesure corrective n'est prise.

D'après les rapports, plusieurs facteurs expliquent cette dégradation, notamment le vieillissement de la population et une baisse significative du ratio cotisants/retraités, passé de 4,53 dans les années 1980 à 1,46 aujourd'hui.

De plus, les compensations financières entre régimes ont aggravé les pertes, et certains employeurs publics ne règlent pas les cotisations à la Caisse. Le rapport suggère des solutions telles qu'une augmentation des cotisations, une refonte des mécanismes de compensation et une contribution des agents contractuels.

De son côté, la coordination des employeurs publics territoriaux a récemment exprimé sa vive opposition à l'augmentation prévue des cotisations employeurs à la Caisse. Elle appelle le gouvernement à une remise à plat globale et sérieuse du système de retraite des agents territoriaux.

Au niveau de l'UFR services publics, nous avons rappelé que, jusqu'en 2019, la CNRACL était excédentaire, et a contribué à hauteur de près de 100 milliards d'euros à la compensation démographique depuis 1974.

La détérioration actuelle est due à plusieurs mesures gouvernementales, notamment le gel du point d'indice, le recours accru aux contrats à durée déterminée et la non affiliation des agents à temps non complet. De plus, le gouvernement a utilisé son droit de veto en 2021 pour annuler une mesure visant à abaisser le seuil d'affiliation des agents à temps non complet, ce qui aurait pu améliorer la situation financière de la Caisse.

Aujourd'hui, faute de décisions politiques, la situation financière de la Caisse ne cesse de se dégrader.

Nous revendiquons plusieurs mesures pour assurer la pérennité de la CNRACL :

- Annulation du passif de la CNRACL par l'État.
- Augmentation de la valeur du point d'indice à 6 €.
- Abaissement du seuil d'affiliation des agents à temps non complet à 17h30 par semaine.
- Titularisation de tous les agents en CDD et abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.
- Suspension de la compensation financière démographique tant que le régime n'est pas durablement à l'équilibre.
- Abrogation des réformes des retraites, avec un âge de départ à 60 ans (55 ans pour la catégorie active et 50 ans pour la catégorie super-active) et suppression des exonérations de cotisations.
- Pérennisation du Fond d'Action Sociale

Nous insistons sur la nécessité de mesures structurelles pour éviter que le déficit ne se reconstitue y compris sur le volet financement.

Nos revendications seront au cœur de la journée de mobilisation du 20 mars 2025 !



Dider Louvet

Interventions CGT au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du 22 janvier 2025



1) Sur la présentation DE l'IRCANTEC



A ce jour, la caisse complémentaire de l'IRCANTEC se porte bien financièrement. La réserve de l'IRCANTEC s'élève à 17 milliards d'euros. Nous nous félicitons de cette bonne gestion paritaire et nous sommes d'autant plus interpellés par la proposition de réforme du mode de gouvernance de l'IRCANTEC. La C.G.T. dénonce avec vigueur la tentative de coup de force de l'État qui, par sa réforme, veut prendre le contrôle de la caisse pour parvenir à ses fins quant

aux taux de rendement qu'il aimerait aligner sur ceux des caisses AGIRC-ARRCO du privé. Nous craignons aussi qu'il ne soit tenté par les réserves de l'IRCANTEC pour combler le déficit du « quoi qu'il en coûte ».

La CGT ne peut concevoir la remise en cause du paritarisme qui aura pour but d'affaiblir la représentativité des organisations syndicales au sein de la caisse. La CGT réaffirme son attachement au mode de gouvernance actuel, qui prévoit entre autres que la présidence puisse être une présidence alternée entre le collège des employeurs et celui des organisations syndicales. Le président sortant, M. IACOBBI, employeur territorial, a su avec son conseil d'administration travailler en étroite collaboration avec les deux collèges pour administrer la caisse dans l'intérêt de celle-ci et des personnels, tout en respectant l'obligation d'équilibre sur 30 ans. Les employeurs et les organisations syndicales ont toujours réussi à travailler ensemble pour gérer au mieux les intérêts réciproques de la caisse et des personnels, pourquoi remettre en cause le mode de gouvernance alors que celui-ci n'a pas failli ?

La CGT s'interroge aujourd'hui sur le fonctionnement actuel de la caisse et sur sa gestion, car depuis le 31 décembre dernier, date de la fin de mandature du Conseil d'Administration sortant, il n'y a plus statutairement de direction en capacité de diriger. Qui prend les décisions ? Qui tient le gouvernail ? La CGT demande que le gouvernement prenne sans délai un nouvel arrêté de nomination pour recomposer un nouveau Conseil d'Administration afin que l'IRCANTEC puisse être administrée comme il se doit et en conformité de ce qui est prévu dans le règlement intérieur révisé en 2023.

2) sur la présentation de l'ERAFP

Notre intervention n'est pas une opposition ni une défiance vis-à-vis de l'établissement et nous remercions la présentation exhaustive faite par le Président et le Directeur général de l'ERAFP. Mais nous sommes là dans une instance où le débat a toute sa place et où les organisations syndicales rappellent leurs positions et leurs revendications. Nous allons donc formuler plusieurs remarques.

1 – La gouvernance de l'ERAFP n'est pas paritaire parce que même si 8 représentants des employeurs et 8 représentants des organisations syndicales sont membres du Conseil d'Administration, il y figure aussi 3 personnalités qualifiées qui siègent dans les comités spécialisés et au C. A. avec droit de vote. De plus, 4 tutelles d'Etat donnent des avis lors des séances du C. A. . Nous réclamons la parité stricte entre employeurs et organisations syndicales pour gérer la Caisse. Nous précisons que le Régime n'est ni abondé par l'Etat, ni garanti en cas de difficultés. L'ERAFP est un établissement public indépendant et son budget ne peut pas être agrégé à celui de l'Etat, ce qui l'ennuie car il aimerait que les 42 milliards de provisions des affiliés participent à la diminution de son déficit. Les recettes principales de l'ERAFP proviennent de cotisations de 5 % identiques pour les employeurs publics et les agents. C'est le seul régime obligatoire en France dans ce cas. Il n'y a donc aucune raison pour que la Gouvernance ne soit menée en paritarisme strict.

2 – Cette modique cotisation employeur et les critères de prudence qui soustraient de la redistribution une partie des recettes, amènent de faibles rendements de la retraite additionnelle, ce qui a d'ailleurs été soulevé par le Conseil d'Orientation des Retraites. Cette cotisation réduite pour les employeurs sur les primes, autres avantages en nature et annexes est un frein à l'augmentation du point d'indice et à une vraie revalorisation des grilles statutaires. La retraite des fonctionnaires est d'abord et surtout calculée sur le point d'indice. Donc les agents sont délibérément lésés par la différence de taux de cotisations appliqués à l'ERAFP par rapport aux autres Caisses de retraite qu'elles soient de base ou complémentaire. Les agents sont d'autant plus pénalisés que l'assiette soumise aux cotisations de l'ERAFP est plafonnée à 20 % du salaire annuel brut, ce qui fait qu'un pourcentage des éléments qui devrait être soumis à l'ERAFP ne sont plus du tout assujettis à cotisations et n'entrent dans aucun calcul de

retraite. Nous précisons tout de suite que la CGT ne revendique pas le relèvement du pourcentage de plafonnement mais l'augmentation du point d'indice et la réactualisation des grilles qui augmenteraient de fait le montant de l'assiette. Cela pourrait être de plus, un pas vers l'intégration des primes dans le traitement de base.

3 – Nous insistons sur le fait que la CGT valide la gestion de l'ERAFP et les précautions prises pour protéger les provisions, mais nous estimons que celles-ci sont excessives et échappent à la redistribution légitime vers les affiliés. Nous déplorons que les provisions ne soient pas garanties par l'Etat et quelques soient les scénarios économiques futurs optés et votés par le C. A. , le risque zéro n'existe pas. La CGT ne joue pas avec les cotisations des affiliés. D'autres fonds de pension dédiés aux retraites dans le monde ont parfois dû baisser de façon importante les versements promis à leurs retraités. S'il n'y a pas de risques démographiques dans un système par provisions individuelles, il subsiste toujours un risque financier.

4 – Nous déplorons encore que le système par points sur comptes individuels ne permet pas le haut niveau de solidarité sociétale et intergénérationnelle que revendique la CGT même si l'Etablissement permet un dispositif de pension de réversion qui est cependant exclus aux retraités relevant du versement par capital unique. Seul un système par répartition peut octroyer de vrais droits de solidarité au niveau de la société.

5 – Il existe aussi des employeurs mauvais payeurs et cela pénalise à double titre les agents car ils prélèvent les cotisations des agents sans les reverser sur les comptes individuels ni leurs propres cotisations. L'agent qui a pourtant versé pour obtenir des droits en est dépourvu car seuls les versements effectifs sont créateurs de droit. Nous demandons que l'Etat, à minima garantisse les droits des agents à jour de leurs cotisations. Nous remercions





CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Le COR écarté !

On se souvient qu'en octobre 2023, une révocation/sanction a fait grand bruit : Pierre Louis Bras alors président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) avait été débarqué par Elisabeth Borne. Il avait déplu au pouvoir en expliquant lors de son audition à l'Assemblée Nationale début 2023 que le déficit du régime de retraite était lié non à un dérapage des dépenses mais à une baisse des recettes. Aussitôt, il est remplacé par Gilbert Cette. L'économiste bardé de récompenses et libéral revendiqué, est un proche de Macron.

Rapidement le nouveau président du COR est accusé de mener une campagne idéologique en s'abritant derrière le prestige de l'institution. Dernièrement lors d'un colloque à l'Assemblée Nationale en Octobre 2024, Cette n'a pas hésité à faire l'éloge du système de retraite néerlandais et son taux d'emploi faramineux..., pays où on travaille jusqu'à 67 ans.

Malgré tous ces éléments, Gilbert Cette, comme son prédécesseur, combat l'idée d'une faillite du système,

idée avancée notamment par François Bayrou pour justifier de nouvelles mesures d'économie.

Le dernier rapport du COR ne s'éloigne d'ailleurs pas de ce qu'il dit depuis des années, à savoir que la faillite du régime des retraité.es n'est qu'une vue de l'esprit.

Dernièrement, les COR a été accusé à tort de cacher « le véritable déficit du système ». En réalité Bayrou voudrait que le COR intègre dans ses calculs des « cotisations fictives qui permettent d'équilibrer le régime des retraites des fonctionnaires d'état ». Rappelons que la fonction publique d'Etat n'est pas doté d'une caisse de retraite, à l'inverse des territoriaux et des hospitaliers, à travers la CNRACL.

Les pensions versées aux retraité.es de la fonction publique d'Etat sont issues directement du budget de l'Etat via le SRE (service de retraite de l'Etat).

Ce qui explique qu'au final, au lieu de confier la rédaction du rapport sur la situation du système de retraite au COR, dont c'est la compétence, le premier ministre a fait appel à la cour des comptes qui habituellement n'est ni chargée de fournir une documentation chiffrée sur les retraité.es, ni ne produire des statistiques.

En revanche, force est de constater que depuis plusieurs années la cour des comptes est plus garante des politiques publiques d'austérité dans sa maîtrise des dépenses publiques, que du développement des services publics ou de la protection sociale, par exemple.

Bientôt la suite...

Nos lecteurs ont la parole

A Los Angeles, des pompiers privés au service des riches....mais pas que...

Entre 3000 et 10.000 dollars la journée, c'est le prix des services de pompiers privés à Los Angeles. Nous avons tous vu les images de maisons épargnées alors que leur quartier était entièrement brûlé. Un chef d'entreprise avait lancé cet appel : « Est-ce que quelqu'un ici a accès à des pompiers privés pour protéger notre maison ? Prêt à payer n'importe quelle somme ». Mais en creusant un peu, on s'aperçoit que la plupart des pompiers privés ne travaillent pas pour des particuliers. Ils sont principalement recrutés par des sociétés d'assurance qui veulent éviter de déboursier de lourdes sommes. Ou, et c'est le comble, ils sont recrutés par des services gouvernementaux ou des villes pour venir en aide aux pompiers locaux. Si l'on met cela en rapport avec le fait que la ville de Los Angeles avait réduit le budget des pompiers publics de 18 millions de dollars, on comprend le recours à ces homologues privés. Ainsi va l'Amérique !

Maryline Lambert retraitée de la Mairie de Foix



GUIDE

POUR APPRÉHENDER AU MIEUX L'ENJEU DE LA SYNDICALISATION DES RETRAITÉ·ES ET LA CONTINUITÉ REVENDICATIVE ET SYNDICALE ACTIF·VE/RETRAITÉ·E

BEAUCOUP DE SYNDICATS S'INTERROGENT : POURQUOI LA SYNDICALISATION DES RETRAITÉ·ES ?

Pour répondre à cette interrogation, nous nous appuyons d'abord sur des éléments factuels.

Aujourd'hui, la France compte 18 millions de retraités et, d'ici 2030, un 1/3 de la population aura plus de 60 ans.

Dans le même temps, et selon le rapport sur l'état de la fonction publique en 2024, la fonction publique territoriale est particulièrement concernée par le vieillissement de ses effectifs : le nombre de fonctionnaires âgés de 50 ans s'élève à 44 % et atteint même les 50 % pour les agent·es relevant de la catégorie C.

Cette situation entrainera des vagues importantes de départs à la retraite d'ici 2030, estimés à 40 % des effectifs territoriaux, voire 50 % dans certaines collectivités. C'est bien cet état des lieux qui a conduit notre fédération et son Union Fédérale des Retraités à faire de la continuité revendicative/continuité syndicale actif·ve-retraité·e une des priorités du mandat.

La syndicalisation des retraités·es et futur·es retraités·es doit être appréhendée par toute la fédération. Dans ce cadre, nous devons faire preuve de volontarisme et d'anticipation.

Le statut de retraité·e n'amenuise pas l'importance de rester syndiqué·e/ou de se syndiquer et de continuer à revendiquer, bien au contraire. Comme les actif·ves, les retraités·es ont des revendications.

Le syndicalisme retraité est lié à la question fondamentale du niveau de vie prenant compte tous les sujets de société : soin, alimentation, logement, transport, culture, sport.

La prise en charge du vieillissement, de l'aide à l'autonomie et de la fin de vie est également un enjeu fondamental sur lequel il nous faut peser.

Dans le même temps, à travers par exemple la défense et la pérennité de la CNRACL, la convergence actif·ve-retraité·e prend toute son importance.

Au vu du nombre de départs à la retraite d'ici 2030, il nous faut amplifier le travail sur la continuité revendi-

cative et syndicale, mais aussi impulser une campagne de syndicalisation pour accueillir de nouvelles et nouveaux syndiqué·es. Il s'agit de travailler concrètement et efficacement à la syndicalisation des futur·es retraité·es. Notre fédération et son UFR ne partent pas de rien. Les décisions votées, tant au 13^e congrès fédéral en novembre 2023 qu'à la dernière conférence de l'UFR en avril 2022, en attestent.

13^e CONGRÈS FÉDÉRAL, NOVEMBRE 2023

Thème 2 – Fiche 13 – le 13^e congrès décide :

- Ligne 454 « de tout mettre en œuvre pour qu'une organisation spécifique aux retraité·es existe dans chaque département, dans chaque région » ;
- Ligne 455 « de favoriser la mise en place de référent·es UFR dans chaque CSD et CFR » ;
- Ligne 456 « d'agir auprès des syndicats pour que les retraité·es soient déclaré·es comme tel·les lors des versements des cotisations ».

13^e CONFÉRENCE DE L'UFR, AVRIL 2022

- Document d'orientation – Fiche 13 – paragraphe 438 : « quoi qu'il en soit, il nous faut aussi répondre à un enjeu majeur de notre syndicalisme d'aujourd'hui qui est l'éparpillement des individuel·les adhérent·es communément appelés "isolé·es". Toutes et tous les syndiqué·es retraité·es doivent être intégré·es dans un syndicat et, si possible, dans une section de retraité·es avec l'aide de la CSD, de l'UL, de l'UD. Ces strates géographiques doivent favoriser la rencontre entre camarades et leur permettre l'organisation la plus efficace pour l'activité CGT de proximité et nationale » ;
- 439 – « Nous insistons sur le droit des retraité·es à choisir le lieu et la forme pour leur adhésion. Dans ce sens, nous devons créer partout les conditions les mieux adaptées aux différentes situations sociales, syndicales, géographiques où chaque retraité·e trouve le lieu d'accueil dont il a besoin et propice à son militantisme dans un cadre démocratique. »

Les formes d'organisation syndicale des retraité·es au sein de notre fédération ne permettaient pas jusqu'alors à tou·tes les actif·ves de poursuivre leur investissement syndical ou de commencer une nouvelle vie militante une fois à la retraite.

Suite aux décisions votées par le CNF en début d'année 2024, l'organisation des syndiqué·es retraité·es au sein de notre fédération peut prendre les formes suivantes :

1. Rattachement à la section syndicale de retraité·es au sein du syndicat d'origine ;

2. Rattachement à la section de retraité·es dans les syndicats départementaux d'individuel·les et dans des syndicats de zone ;
3. Rattachement à un syndicat d'actif·ve avec déclaration à CoGeTise du·de la camarade en qualité de retraité·e (cette option ne peut s'entendre que lorsque la création d'une section syndicale de retraité·es n'est pas possible essentiellement à cause du faible effectif de syndiqué·es).

DANS LE MÊME TEMPS, LES FORMES D'ORGANISATION SONT COMPLÉMENTAIRES DE MESURES DE VIE SYNDICALE ET D'ORGA QUE DOIVENT PRENDRE LES SYNDICATS, À SAVOIR :

- S'assurer que tou·tes les syndiqué·es retraité·es sont bien enregistré·es, aussi bien dans CoGiTiel que dans CoGeTise, comme retraité·es. Nous savons que trop souvent encore beaucoup de syndicats déclarent des syndiqué·es retraité·es comme des actif·ves. Cette situation est préjudiciable avant tout aux camarades retraité·es qui, du coup, ne sont pas connu·es de l'UFR, de l'USR et ne perçoivent aucune information « retraité·es ». De plus, cette pratique fausse les états d'organisation.

En début de chaque année, les directions syndicales doivent identifier les camarades « actif·ves » qui vont partir à la retraite au cours de l'année afin de leur proposer de poursuivre leur engagement syndical à la retraite.

Impulser dans tous les syndicats et sections syndicales une campagne de syndicalisation des retraité·es. Sans vouloir mettre la barre trop haute, il s'agit de proposer la syndicalisation CGT à des retraité·es. Les occasions ne manquent pas, aussi bien dans la sphère publique que privée.

Dans le même temps, la direction de l'UFR reste à disposition pour accompagner les syndicats et/ou les sections syndicales dans leur démarche. L'éventail des possibilités est

large : présence à une réunion, journée d'étude...

L'UFR diffuse régulièrement des argumentaires, des tracts, des articles dans la presse fédérale, des bulletins de syndicalisation. Elle édite la *Lettre de l'UFR*.

C'est bien ensemble que nous pourrons relever le défi de la continuité revendicative et syndicale actif·ves-retraité·es et de la syndicalisation des retraité·es au sein de notre fédération.





Intervention UFR au CNF Jeudi 23 janvier 2025

Michel Caussemille

Tout d'abord mes camarades permettez-moi de vous présenter les vœux pour 2025 de l'UFR à vous ainsi qu'à vos proches, une année de luttas et de victoires.

Je ne vais pas revenir sur la nomination de François Bayrou comme premier ministre et son gouvernement puisque cela a été évoqué dans le rapport d'actualité, par contre les interventions de certains ministres donnent le « la » sur leurs intentions, mais nous ne sommes pas surpris.

La ministre chargée du travail et de l'emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, a évoqué, mardi 21 janvier, la piste d'une contribution de certains retraités au financement de la protection sociale, estimant qu'il ne fallait pas que cet effort incombe uniquement aux entreprises et aux travailleurs.

La contribution au financement de la protection sociale « peut porter effectivement sur les personnes qui travaillent », a-t-elle dit sur TF1 où elle était interrogée concernant la proposition du Sénat de faire travailler toutes et tous les actifs sept heures de plus par an sans rémunération pour renflouer la Sécurité sociale. « Mais ça peut porter aussi sur les personnes retraitées qui peuvent se le permettre. » « Je pense que ça ne doit pas concerner toutes et tous les retraités (...), ça peut être 40 % des retraités », a-t-elle ajouté.

« Il y a différentes taxes et cotisations qui pourraient être envisagées [pour] les retraités qui peuvent se le permettre (...) en fonction du niveau de pension », a précisé Mme Panosyan-Bouvet. « C'est à discuter, ça peut être 2 000 ou 2 500 euros. » À l'exemple du président du Medef, Patrick Martin, qui a appelé dernièrement à la suppression de l'abattement pour frais professionnels dont bénéficient les retraités dans leur déclaration de revenus. « Qu'un.e retraité.e bénéficie d'une exonération fiscale pour des frais professionnels », pour 4 milliards et demi d'euros par an, « c'est contre-nature » et « aberrant », a-t-il estimé en début de mois interrogé sur BFM TV/RMC.

Le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), le très marconiste Gilbert Cette, c'est dit lui aussi favorable, à « la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites ». Considérer que les retraités n'ont plus de frais professionnels pour justifier le retrait de l'abattement de 10% est une aberration et un mensonge. En effet, il semblerait que la ministre chargée du travail et de l'emploi fait fi des très nombreux retraités qui ont un emploi complémentaire à leur retraite dû au faible niveau des pensions, fait fi aux millions de retraités qui s'investissent au travers des associations, dans leur militantisme syndical et/ou politique ou tout simplement dans leur vie familiale et citoyenne. C'est donc en toute légitimité que les retraités doivent continuer à bénéficier de cet abattement de 10%.

Rappelons que supprimer cet abattement entraînerait l'augmentation de l'impôt sur le revenu de certains retraités, et ferait que d'autres, qui sont non-imposables aujourd'hui, le deviennent.

Patrick Martin président du MEDEF a également appelé à revenir sur le taux réduit de CSG qui s'applique sur les pensions de retraite par rapport à celui sur les salaires et les revenus du patrimoine. « Il faut remettre en cause un certain nombre de dispositifs : (...) les retraités ont un taux de CSG abattu, Pourquoi ? », s'est-il interrogé.

Toutes ces déclarations font suite à une campagne orchestrée par les médias qui présentent les retraités comme ayant un pouvoir d'achat plus élevé que les actifs et un patrimoine plus important (quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage, adage bien connu).

Une boussole est au cœur des annonces du gouvernement Bayrou : mener une politique d'austérité confirmant que les deux tiers de la réduction du déficit public, plus de 20 milliards d'euros, seront assurés par la réduction des dépenses de l'État et des collectivités, affaiblissant ainsi les services publics de proximité et l'ensemble de notre économie. Il confirme ainsi un cap : servir le capital, au détriment du travail et de la réponse aux besoins des Français en métropole comme dans les Outre-Mer et des collectivités dont les ressources ne cessent d'être amputées.

Leur stratégie ; « pas touche au grisbi » et pour cela ils tentent de diviser les Français, les jeunes, les salariés du privé, les fonctionnaires, les chômeurs, et les retraités entre eux.

.../...

.../...

Quelques rappels de chiffres sur les retraité.es :

Il y a 17 millions de retraité.es en France, 50% ont des pensions en dessous du SMIC, 1,4 million sont considérés comme pauvres, c'est-à-dire avec des retraites inférieures à 965 euros mensuels.

Salaires de misère, retraites de misère.

La fonction publique n'est pas épargnée par ce constat, les retraité.es de la Fonction publique ne sont pas des nanti.es comme veut le faire croire le gouvernement, bien au contraire.

Pour la Fonction publique, les chiffres parlent de même :

La pension moyenne est de 1 263 € mensuels Fonction Publique Territoriale, 1 480 € pour la Fonction Publique Hospitalière, 2 022 € pour la Fonction Publique d'Etat, cet écart est dû à une catégorie C plus importante dans la FPT, c'est surtout la faiblesse du point d'indice qui pèse. Dans la Fonction publique territoriale, 50% des retraité.es sont en dessous de 1 250 € mensuels et 30% sont au minimum garanti.

Beaucoup de retraité.es sont en difficultés (se loger, se nourrir correctement, s'habiller, se soigner, avoir des loisirs, payer une mutuelle...), nous ne sommes pas des nanti.es.

Il faut redistribuer les richesses pour répondre aux besoins.

Quelques chiffres :

Les impôts sur les sociétés et les entreprises ont fondu comme neige au soleil.

En 1981, l'impôt sur les sociétés et entreprises était de 50 %, il est de 25% aujourd'hui, l'impôt sur la fortune a été supprimé, les exonérations de cotisations sociales

représentent 80 milliards d'€ par an, les aides aux entreprises sans contrepartie, c'est 200 milliards d'€ par an, 300 milliards dans les paradis fiscaux et 36 milliards de profits non déclarés.

Face à toutes ces attaques l'UCR et le groupe des 9 ont programmé une action le 20 MARS action qui fait suite à l'action du 3 décembre 2024, elle doit être d'un niveau élevé pour dire non au projet du gouvernement. Cette journée mettra l'accent sur les revendications suivantes :

300 euros immédiatement pour les petites retraites

10 % d'augmentation pour toutes et tous

Cette journée doit être la journée de toutes et tous pas seulement des retraité.es au regard des enjeux, nous devons tout mettre en œuvre chacun à notre niveau pour la réussite de cette journée.

Je terminerai mon intervention par la continuité revendicative et syndicale :

Rester syndiqué.e en tant que retraité.e.

Dans ce cadre, l'UFR a édité deux supports :

- Un flyer sur la syndicalisation : il a vocation à être distribué par les syndicats et CSD aux futur.es retraité.es syndiqué.es ou pas,
- Un guide sur la continuité syndicale : il a vocation à aider les syndicats et les CSD à mieux appréhender l'intérêt de travailler à la syndicalisation des retraité.es dans le cadre de la continuité revendicative et syndicale.

Ces deux supports répondent à la demande du CNF de janvier 2024.

Pour terminer, nous rappelons aux CSD qui ne l'ont pas encore fait, l'importance de mandater un.e camarade référent.e pour l' UFR.

Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)

Adhésion individuelle syndiqué.e : 20 euros
Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros
Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros
Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros



Adhésion coordination syndicale départementale ou coordination fédérale régionale : 50 euros
Organisation, institution hors CGT : 150 euros

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom Prénom
Adresse postale
Code postal Ville
Mail Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :
IHS des Services publics CGT
Case 547 - 263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX
Mail : ihsdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20
Site Internet : www.cgtsservicespublics.fr

Année 2025

Adhésion individuelle syndiqué.e ☐
Adhésion individuelle hors CGT ☐ Adhésion syndicat - 100 adhérent-es ☐
Adhésion syndicat + 100 adhérent-es ☐ Adhésion CSD ou CFR ☐
Adhésion Union fédérale ☐ Adhésion organisation, institution hors CGT ☐

Dans nos régions

Services publics

75

Section des
Retraités-es
Ville de Paris

la
cgt

Assemblée générale de reprise de cartes de la section des retraités.es de la Ville de Paris 23 janvier 2025

Une trentaine de camarades étaient présent.es, et pour certain.es qui ont fait le déplacement de province.

Invités : Jean-Pierre Lalbat, USR de Paris, Didier Louvet négociateur

de la PSC pour la fédération



Christine Solaire a présenté le rapport d'actualité et d'activité sur les thèmes suivants :

- 53 conflits de guerre sur notre planète, ceux dont on parle, Russie/Ukraine, Proche-Orient et ceux dont on parle peu, le Soudan. La crise climatique en France et dans le monde.
- La dissolution de l'Assemblée nationale par Macron suite aux résultats des élections européennes.
- L'élection de Trump et de nombreux autres responsables politiques d'extrême droite un peu partout sur la planète.
- Les mesures injustes mises en application sur le RSA.
- Les élections dans les TPE.
- La reconstruction de Notre-Dame avec 846 millions de fonds privés.
- Les premières mesures de la réforme des retraites entrent en vigueur, les propositions de la CGT par la voie de Sophie Binet sur le financement de la retraite.
- Pour 2025, rappelle Christine, les 80 ans de notre Sécurité sociale, de la CNRACL, de la libération des camps de la mort, la fin de la Seconde guerre mondiale et les 50 ans de la loi sur l'IVG.
- La lutte contre les idées d'extrême-droite.
- Le renforcement de notre section.

Suite au rapport, 11 interventions ont complété ou ajouté des thèmes qui auraient pu être oubliés.

Dès cette année, il faut se mettre en ordre de bataille pour préparer les élections municipales prévues en 2026 et, pour les actifs, et préparer les élections professionnelles. La continuité syndicale reste une priorité et doit se faire avec les syndicats d'actifs.

La culture est en danger : ainsi, à Paris, l'Amicale des retraités.es Mairie de Paris et de l'AP-HP se saborde car elle ne peut plus fonctionner. Triste constat : c'est la culture qui fait les frais de la réduction des subventions aux associations sur tout le territoire.

Jean-Pierre Lalbat nous rappelle qu'en Ile-de-France, et plus particulièrement à Paris, nous sommes dans un désert médical. Il est difficile de trouver un praticien dans le secteur 1 à Paris. Des initiatives ont eu lieu pour la création, dans chaque arrondissement de Paris, d'un centre de santé municipal. En 2025, des actions seront menées pour faire aboutir cette revendication. La gratuité des transports parisiens pour les retraités fait partie de nos revendications et de celles de l'USR.

Dans la capitale, 15 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Didier Louvet nous a exposé un compte rendu très détaillé sur les différentes caisses de retraite, la CNRACL, l'IRCANTEC, et l'ERFAP.

Suite à ces échanges, le rapport d'activité a été voté à l'unanimité des présents.

Le trésorier Alain Lefranc, a présenté ces comptes dans le détail pour l'exercice clos 2024. Il a averti l'Assemblée qu'il souhaité arrêter son mandat de trésorier à la fin 2025 après 15 ans de dévouement à la bonne gestion des finances de la section. Un appel de bonne volonté a été lancé aux camarades pour l'instant sans réponse.

La commission de contrôle financier a certifié que les comptes sont bien tenus et sincères et a validé les comptes 2024.

Les 2 rapports ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Le conseil syndical proposé a été reconduit et voté à l'unanimité dans son intégralité, ainsi que la Commission de contrôle financier.

Le bureau de notre section syndicale a été reconduit et réélu à l'unanimité des présents, ainsi que la Secrétaire générale.

La journée a été conclue par un moment convivial autour d'un buffet campagnard.

Christine Solaire

Assemblée Générale de la section des retraité.es CGT de la ville de Nantes et de Nantes métropole du 4 février 2025

Présent.es : 45 dont 7 invité.es : USR, USLR, Tourisme et loisirs, INDECOSA, UFR, élu CGT à la CNRACL.
Après un mot de bienvenue du Secrétaire général et les remerciements aux invité.es pour leur présence ont été débattus les points suivants :

Sur la syndicalisation - La section compte en 2024, 106 syndiqué.es, 30 femmes et 76 hommes, une CE de 29 membres avec une participation moyenne de 15 camarades. Elle est présente dans différentes instances : UFR, CSD, USR, UFM, COS, CE des actifs (ville et NM) et association INDECOSA.

Sur son Bilan d'activité – plusieurs interventions ont porté sur :

- Le déni de démocratie de la part de Macron qui ne respecte pas le résultat des élections.
- La situation internationale est préoccupante (Election de Trump, Moyen-Orient, l'Ukraine...)
- La situation climatique est grave pour les générations futures.
- La démocratie locale en péril qui remet en cause les dépenses de la culture, du planning familial et des missions locales tout en avouant son admiration pour Trump et Musk.
- Le lien actifs /retraité.es. Avoir combat commun sur la sécurité sociale et les services publics, la défense de notre système de retraite et l'amélioration de la continuité syndicale.

Sur son Bilan financier. La présentation du budget et les explications sont faites par le trésorier.

Suite à l'annonce d'un excédent de trésorerie pour 2024, différentes propositions sont faites comme l'achat de bons de soutien à la « fête de la CGT organisé par les retraités » au Gâvre.

Intervention de la CFC qui donne quitus au trésorier.

Les 2 rapports sont votés à l'unanimité.

La CE et le secrétariat sont votés à l'unanimité. Pierrick est élu Secrétaire général et Jean-Claude trésorier

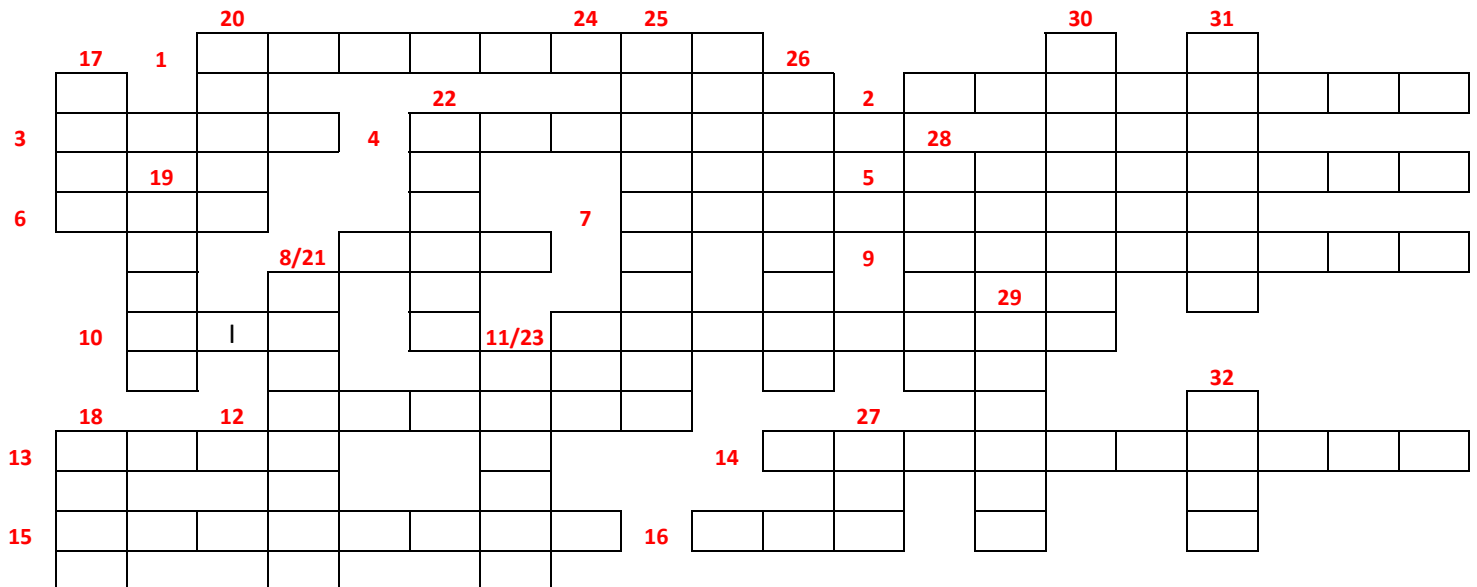
Divers –

- Un appel à la solidarité est fait pour les camarades de Mayotte.
- Rappel sur les 80 ans de la Sécu et la campagne UCR sur la reconquête de la Sécurité Sociale.
- Urgence à travailler avec les actifs afin de faciliter la continuité syndicale
- Intervention de l'élus à la CNRACL - Quelques chiffres : 1 actif pour 4 retraité.es ce qui est la conséquence de la politique d'emploi, avec l'embauche massive de contractuels qui ne cotisent pas à la CNRACL. La Caisse est obligée d'emprunter pour payer les pensions. Il est prévu au budget qui vient d'être voté une augmentation de 3 % tous les ans pendant 4 ans de la cotisation employeur qui doit passer de 31,65 % à 43,65 %. Le budget de l'aide sociale qui concerne 5 % des retraité.es n'a pas bougé depuis 10 ans.
- Tourisme et loisirs remercie la section pour son invitation et rappelle que le droit aux vacances est pour toutes et tous.

Un apéritif et un repas fraternel a clôturé cette Assemblée Générale 2025

Annie Nomballier





Horizontal

- 1 organisation en charge de défendre les travailleurs
- 2 travailler dur
- 3 être dans le non-respect d'un vote
- 4 période d'une tenue de séance
- 5 employés d'un service public
- 6 période de la naissance à la mort
- 7 organisation patronale de 1998
- 8 contrat de travail
- 9 le seul moyen de faire entendre les revendications
- 10 on n'en a qu'une et elle est précieuse
processus évolutifs que nous ne pouvons rêver que
- 11 meilleurs
- 12 elles peuvent être syndicales, matrimoniales,...
- 13 mettre en œuvre, s'agiter, se démener
- 14 femme où homme de pouvoir qui siège en Conseil
- 15 imposée de manière excessive
- 16 contribution instaurée en 1996

Vertical

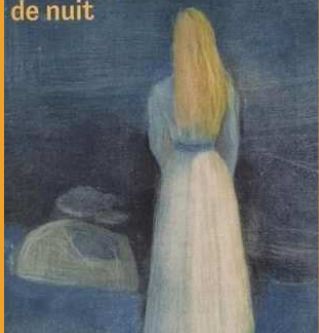
- 17 a remplacé le CODERPA
- 18 le retraité l'est, il paraît
- 19 si elle était générale, ce serait la révolution
- 20 s'occuper d'elle, c'est se soigner
- 21 le RN en fait un cheval de bataille
- 22 prendre l'avis de la population
- 23 personne née entre 1943 et 1960
- 24 la FERPA en fait partie
- 25 elles sont de rentrée ou de reprise des cartes
- 26 résultat de la ligne 22
association loi 1901 qui travaille sur le mouvement
- 27 ouvrier
- 28 fédération américaine du travail
- 29 c'est le contraire des fauchés
elles sont remises en cause dans beaucoup de
- 30 démocraties
- 31 le contraire d'un salarié
- 32 avec une lettre en plus que le 16

Réponses mots croisés lettre 35 : 1— MINISTRE, 2— SCRUTIN, 3— DEMISSION, 4— NOTE, 5— LOI, 6— MAJORITE, 7— CENSURE, 8— ASSEMBLEE, 9— OPPOSITION, 10— POLITIQUE, 11— SENAT, 12— DEMOCRATIE, 13— DISCOURS, 14— REFORME, 15— VOTE, 16— MOTION, 17— PARLEMENT, 18— DEBAT

Un peu de lecture

LAURE ADLER

La Voyageuse de nuit



"C'est un carnet de voyage au pays que nous irons tous habiter un jour. C'est un récit composé de choses vues sur la place des villages, dans la rue ou dans les cafés. C'est une enquête tissée de rencontres avec des gens connus mais aussi des inconnus. C'est surtout une drôle d'expérience vécue pendant quatre ans de recherche et d'écriture, dans ce pays qu'on ne sait comment nommer : la vieillesse, l'âge ? Les mots se dérobent, la manière de le qualifier aussi. Aurait-on honte dans notre société de prendre de l'âge ? Il semble que oui. On nous appelait autrefois les vieux, maintenant les seniors. Seniors pas seigneurs. Et on nous craint - nous aurions paraît-il beaucoup de pouvoir d'achat - en même temps qu'on nous invisibilise. Alors que faire ? Nous mettre aux abris ? Sûrement pas ! Mais tenter de faire comprendre aux autres que vivre dans cet étrange pays peut être source de bonheur... Plus de cinquante après l'ouvrage magistral de Simone de Beauvoir sur la vieillesse, je tente de comprendre et de faire éprouver ce qu'est cette chose étrange, étrange pour soi-même et pour les autres, et qui est l'essence même de notre finitude. "Tu as quel âge ? " Seuls les enfants osent vous poser aujourd'hui ce genre de questions, tant le sujet est devenu obscène. A contrario, j'essaie de montrer que la sensation de l'âge, l'expérience de l'âge peuvent nous conduire à une certaine intensité d'existence. Attention, ce livre n'est en aucun cas un guide pour bien vieillir, mais la description subjective de ce que veut dire vieillir, ainsi qu'un cri de colère contre ce que la société fait subir aux vieux. La vieillesse demeure un impensé. Simone de Beauvoir avait raison : c'est une question de civilisation. Continuons le combat ! " L. A.

8 MARS 2025

POUR L'ÉGALITÉ, POUR LES DROITS DES FEMMES AUJOURD'HUI ET DEMAIN



LE 8 MARS, FEMMES RETRAITÉES:

Nous manifestons pour le droit à une retraite digne !

Il faut en finir avec les faibles pensions pour les femmes.

En 2025, les femmes touchent, en moyenne, une retraite inférieure de 38 % à celle des hommes. 40 % d'entre nous ne perçoivent pas une retraite à taux plein.

Et près de la moitié d'entre nous perçoit une retraite inférieure à 1000 € brut !

OUI, au XXI^e siècle, c'est ainsi que les femmes retraitées vivent !

**LE 8 MARS
nous manifestons
pour l'abrogation
de la réforme
des retraites
et pour la retraite
à 60 ans**

Nos retraites sont la conséquence des inégalités vécues au travail

Nombre d'entre nous ont touché le Smic tout au long de leur carrière, ont cessé ou réduit leur temps de travail pour élever leurs enfants ou s'occuper de personnes en perte d'autonomie.

Nombre d'entre nous ont subi des temps partiels imposés (aujourd'hui encore, 81 % des temps partiels sont occupés par des femmes!), des petits contrats, des périodes de chômage... avant de prendre notre retraite.

Parmi les retraités·es nées en 1950, 32 % n'étaient plus en emploi au moment de prendre leur retraite, 62 % sont des femmes !

Nous avons été nombreuses à travailler dans les métiers dits féminisés (métiers du soin et du lien, du commerce...): métiers sous-payés, aux conditions de travail difficiles et invalidantes...

Les femmes âgées, souvent isolées, renoncent aux soins avec des restes à charge trop important et des mutuelles trop chères.

Nous manifestons en solidarité:

Avec les femmes au travail et celles qui voudraient trouver un emploi, pour mettre fin à la double peine qui frappe encore les femmes.

Petits salaires et carrières hachées = petites retraites

Il y a urgence à augmenter les petites retraites quand 37 % des retraités·es soit près de 6 millions sont bénéficiaires d'un minimum de pension: Le Minimum contributif (Mico) pour les retraités·es du secteur privé, Le Minimum garanti (Miga) pour celles et ceux de la Fonction publique.

Nous manifestons pour revendiquer:

- Une **augmentation immédiate** de 300 € de ces minimums contributif ou garanti
- Une **augmentation de toutes les retraites** de 10 %
- L'**indexation des pensions** sur le salaire moyen
- Le **rétablissement de la péréquation** salaires/retraites, supprimée par la réforme Fillon de 2003, pour les retraités·es de la Fonction publique et des régimes spéciaux
- Des **moyens pour lutter** contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes avec une prise en compte spécifique des violences faites aux femmes âgées
- Des **Services publics accessibles** à toutes et tous

**LE 8 MARS, on se donne rendez-vous
le 20 mars, avec l'ensemble
des organisations syndicales
et associations de retraités·es,
pour exiger une Sécurité sociale
intégrale, les moyens pour se soigner,
pour vivre dignement sa retraite !**

**LE 8 MARS,
nous défendons
notre Sécurité
sociale menacée
par les milliards
d'exonérations de
cotisations sociales**



**LE 8
M.obilisation
A.brogation de la réforme Macron
R.e traite à 60 ans
S.olidaires, salarié·es et retraités·es**



Je suis • RETRAITÉ·E OU FUTUR·E RETRAITÉ·E de la Fonction publique territoriale {commune, intercommunité, métropole, région, département, SDIS} • RETRAITÉ·E OU FUTUR·E RETRAITÉ·E du secteur privé {logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire} • **ceci me concerne !**

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !

Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré·es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité·e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité·es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué·e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif·ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent·es et militant·es CGT.

Rester syndiqué·e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité·es CGT des Services publics

Retraité·e isolé·e ? NON ! Retraité·e syndiqué·e ? OUI !

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT



Nom Prénom.....
Adresse postale.....
Code postal Ville
Adresse mail @.....
N° de téléphone
Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité·es**
Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX – ufr@fdsp-cgt.fr